

Commune d'AILLY-SUR-NOYE
Conseil Municipal du 28 septembre 2022
Extrait du registre des délibérations

n° 2022-09-28-10

| | |
|--|---|
| <p>Date de la convocation</p> <p style="text-align: center;">22/09/2022</p> | <p>L'an deux mil vingt deux, le vingt-huit septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p> |
| <p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 16</p> <p>Représentés : 6</p> <p>Absent : 1</p> | <p>Étaient présents : Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Nicolas BLIN, Christine BOURDELLE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Jean-Noël LECOINTE, Maryse-Corinne ROSE, Pascale GIRARD, Annie COCHET, Gérard LEROY, Patrick BERMOND, Frédéric PINOIT, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Marie-Hélène MARCEL, Anne-Marie LATEUR, Paolo MARCELO</p> <p>Étaient représentés : Edith DELBEY par Annie COCHET, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY WANTIEZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO, Céline TAMPIGNY par Patrick BERMOND, Vincent DAINE par Sonia DOUAY et Marylène FRANZ par Marie-Hélène MARCEL.</p> <p>Était absent : Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> |
| <p>OBJET :</p> <p style="text-align: center;">Fédération Départementale d'Energie de la Somme</p> <p style="text-align: center;">Adhésion au groupement de commande en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine communal</p> | <p>Nicolas BLIN est désigné secrétaire de séance</p> <p>Monsieur le Maire explique que la Fédération Départementale d'Energie de la Somme (FDE80) a mis en place un groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités. Ce groupement permet aux collectivités adhérentes de participer et de bénéficier des marchés groupés mis en place par la FDE80.</p> <p>Il rappelle que la commune a décidé d'adhérer à la compétence optionnelle « maîtrise de la demande d'énergie » proposée par la FDE80 et à ce titre de bénéficiaire du Conseil en Energie Partagé.</p> <p>Ainsi, l'adhésion au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités, permet à la Fédération de missionner des prestataires pour réaliser ce service de conseil, et le cas échéant ultérieurement avec l'accord de la commune, de faire réaliser divers travaux ou prestations.</p> <p>Après avoir oui les explications, le conseil municipal décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'approuver l'adhésion de la commune au groupement de commandes portant sur des travaux, des fournitures ou des services en rapport avec l'efficacité énergétique du patrimoine des collectivités dont le coordinateur est la FDE80 ; - d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes ; - d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de cette demande. <p>Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.</p> <p>Pour copie conforme</p> |

Le Maire
Pierre DURAND

